



Livret scolaire : modification pour Bac Professionnel et Bac GT

publié le 16/07/2020 - mis à jour le 17/07/2020

Descriptif :

Modification des livrets scolaire pour le Baccalauréat Professionnel (à compter de la session 2022) et pour les Baccalauréats général et technologique (à compter de la session 2021).

L'Arrêté du 17-6-2020 - J.O. du 5-7-2020 publié au BOEN n°28 du 10 Juillet 2020 ([NOR : MENE2012530A](#)) modifie le **livret scolaire pour l'examen du baccalauréat professionnel (à compter de la session 2022)** et pour les Baccalauréats général et technologique (à compter de la session 2021).

Ci-joints les annexes 1 et 2 de cet arrêté :

- Annexe 1 : Livret scolaire pour l'examen du baccalauréat professionnel
- Annexe 2 : Définition par baccalauréat professionnel des compétences évaluées en enseignement de spécialité

Documents joints



[Compétences évaluées en enseignement de spécialité du Bac Pro](#) (PDF de 293.5 ko)

Définition par baccalauréat professionnel des compétences évaluées en enseignement de spécialité



[Livret scolaire pour l'examen du baccalauréat professionnel](#) (PDF de 341.1 ko)

Modèle de livret scolaire pour le Bac Pro à partir de la session 2022.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.